



Travail - Solidarité

LICENCE DE PÊCHE N° W166

1 Nom du navire: **Vita - Mistral**

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU

01/01/2020 AU

31/12/2020

2 Statut du Navire:

Étranger

3 Société:

Kourouma Hengdin

4 Responsabilité Morale:

FRANCELY KOUROUMA

5 Nom du Capitaine:

Christian Lastennet

6 Port et Numéro d'immatriculation:

Abidjan CC 790048

7 Type de Navire:

Seigneur

8 Type de pêche:

Thonier Seigneur

9 Type de Conservation:

Congélation en saumure

10 Indicateur d'Appel:

F G R Y

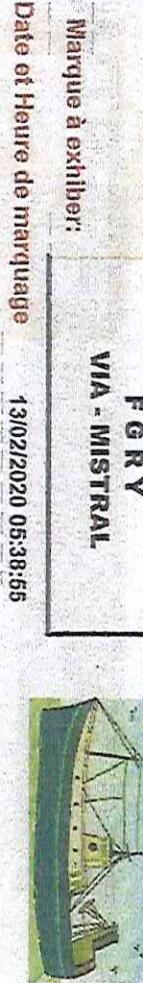
11 Fréquence d'Appel:

8259.3

12 Longueur:

*78,33 m**Largeur:**13,68 m**in*

13 Creux / Tirant d'eau:

*8,06**Date et Heure de marquage **13/02/2020 05:38:55**

Marque à exhiber:

VIA - MISTRAL

* Le présent navire, autorisé à pêcher dans les eaux sous souveraineté ou sous juridiction de la République de Guinée au terme de la présente licence, est tenu d'embarquer un observateur

* Le Capitaine du navire autorisé à pêcher doit accorder à l'observateur l'accès aux équipements de communication de bord tous les jours et un traitement équivalent à ceux accordés aux officiers de bord

* La validité de cette licence est subordonnée au respect des dispositions du code de la pêche maritime et de ses textes d'application ainsi qu'aux conditions de licences éditées dans le plan de pêche 2020

* L'armateur et le Capitaine du Navire autorisé sont tenus de se conformer aux lois et règlements en vigueur sur l'exercice de la pêche et la navigation maritime, ainsi qu'aux dispositions du plan de pêche

19 Zone de Pêche : Voir Décret N°DJ/2014/202/PRG/SGG du 31/12/2014 portant définition des zones de pêche

20 Captures Accessoires 1 % de Crevettes

2 % de Céphalopodes 2 % de Poissons

0,5% de Gastéropodes

L'Office National de contrôle Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture en application des arrêtés suivants:

- Arrêté A/2019/6264/MPAEM/CAB fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- Arrêté A/2019/6269/MPAEM/CAB portant contrôles officiels des produits de pêche et d'aquaculture destinés à la consommation humaine.
- Arrêté N°4010/MPA/SGG/2009 modifiant le N° 4054 du 14/11/2007 portant réglementation des condition d'hygiène applicable à bord des navires de pêche.

Attribue l'agrément technique et sanitaire

N°548/N/MPAEM/ONSPA/2015

Au navire: *VIA MISTRAL*
Société: *KOUROURA HENGXIN*
Adresse: *MANQUEPAS/KALOUM*
Type de pêche: *THONIER*
Marché de destination: *NATIONAL/INTERNATIONAL*

Valable du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

Cet agrément n'est ni cessible, ni transférable et peut être suspendu ou annulé en cas de non respect de la Réglementation en vigueur.



I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom : M/V VIA MISTRAL
Type : THONIER SÉNNEUR
Pavillon : FRANÇAIS
Armateur : C.F.T.O.
Adresse : FRANCE
Représentant : KOUROUMA-HENGXIN-GIE
Adresse : CONAKRY RG.

Vu le procès verbal N°1353 du 13/02/2020

Le navire VIA MISTRAL peut valablement bénéficier d'un permis de navigation.

II. CARACTERISTIQUES

N° d'immatriculation : CC790945		
Type de Coque : ACIER	Ind. / d'appel : FGRY	
Construction : 1991	Pays / C : FRANCE	
Longueur : 78,33m	Largeur : 13,68	Tirant d'eau : 6,10m
TJB : 658,72TX	TJN : 173TX	
M/P Marque - Type :		
Puissance : 3091,2KW	Cylindre :	

PÉRIODE DE VALIDITÉ

DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Délivré à CONAKRY le 13 FEV 2020



REPUBLIQUE DE GUINEE



AVIS IMPORTANT

Ce permis est un document de bord, il est individuel et nominatif.
Il ne peut être ni falsifié ni cédé.
En cas de perte le signaler immédiatement aux autorités compétentes.

Ministère Chargé de la Marine Marchande
Direction Générale de l'Agence
de Navigation Maritime

Exercice 2020.

PERMIS DE NAVIGATION

N° 01353 /QMC/ANAM/2020.